

Crise aéroportuaire

Les vols de la Surinam Airways assurés

Une rencontre a été organisée ce lundi 27 novembre 2017 à l'Hôtel de la Collectivité territoriale de Guyane, réunissant la direction de la navigation aérienne et les délégués locaux de ses syndicats ainsi qu'un représentant de la "Surinam Airways", en présence du Président de la CTG, Rodolphe Alexandre, et de la Vice-présidente déléguée à l'Aménagement du territoire, Isabelle Patient.

A l'issue de cet échange, un accord a été trouvé pour assurer l'accueil des vols de nuit de la compagnie aérienne à l'aéroport Félix Eboué, à raison de 2 vols par semaine.

Cette solution a pu être trouvée grâce aux concessions effectuées par chacune des parties concernées.

Rodolphe Alexandre tient à remercier l'ensemble des acteurs de cette concertation, notamment la direction de la navigation aérienne pour son état d'esprit constructif et volontariste dans la recherche de solutions pragmatiques, et la Surinam Airways pour avoir accepté de reprogrammer ses vols et avoir effectué les démarches nécessaires à cet effet.

Il souhaite tout particulièrement mettre l'accent sur l'effort consenti par les contrôleurs aériens, dans un contexte professionnel difficile de sous-effectif avéré, et ce depuis trop longtemps.

S'agissant d'une réponse transitoire destinée à pallier une situation d'urgence, le Président de la CTG indique qu'il restera vigilant quant à la mise en œuvre des engagements annoncés destinés à accroître l'attractivité de la Guyane, dans le but de faciliter la formation et le recrutement de contrôleurs aériens supplémentaires ; l'objectif étant qu'ils soient suffisamment nombreux pour leur permettre d'exercer leur métier dans des conditions acceptables, compatibles avec la pérennisation d'une ouverture totale de l'espace aérien guyanais dans le cadre d'une sécurité aérienne garantie, de façon à ce que puissent être préservés la liberté de circuler des biens et des personnes ainsi que les intérêts économiques très importants qui en découlent.



